

Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°04/2024 de la séance du

Lundi 17 juin 2024 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

Président : M. Béat Grand

Présents : 25 membres

Excusés : 9 membres

Mmes/MM : Abdulla Farouk, Augnet Guillaume, Blagojevic Marina, Fuster Armin, Mareda Lydie, Petignat Jean-François, Puenzieux Jean-Luc, Ronnerström Selma Iris, Vizio Eric

Absent : 0 membre

Mmes/MM :

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 JUIN 2024 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation d'un Conseiller communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024
5. Adoption du Procès-verbal de la séance du 6 mai 2024
6. Communications du bureau du Conseil communal
 - a) Décès de M. Marco Strebél
 - b) L'agglo Rive-Lac
 - c) Conseil communal du 4 novembre 2024
 - d) Commission préavis relatif à la révision partielle des statuts de l'ASR
 - e) Nouveaux habitants de Veytaux
 - f) Votations fédérales du 9 juin 2024
 - g) Convention de fusion
7. Communications de la Municipalité
8. Rapport des commissions
 - a) Relatif au rapport de gestion communal 2023 (préavis n°07/2024)
 - b) Relatif aux comptes communaux 2023 (préavis n°08/2024)

- c) Relatif aux comptes et à la gestion 2023 de la CIEHL (préavis n°09/2024)
- d) Relatif aux comptes 2023 du FCR (préavis n°10/2024)
- 9. Nomination du bureau du Conseil communal
 - a) Présidence et deux vice-présidents
 - b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants
- 10. Nomination de la commission de gestion et de finances (7 membres)
- 11. Nomination de la commission à la CIEHL
- 12. Nomination au Conseil intercommunal du SIGE
- 13. Nomination à la commission de gestion du Fonds Culturel Riviera
- 14. Motion, interpellation, postulat
 - a) Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. J.-F. Emery le 6 mai 2024, relative à la « Fusion Montreux-Veytaux : votation du 22 septembre Position et informations de la Municipalité durant la campagne »
 - b) Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. J.-F. Pétignat le 6 mai 2024, relative à la réactivation de l'éclairage public dans le village durant la nuit
- 15. Questions et propositions individuelles

M. le Président, B. Grand, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Vildane Ramadani, secrétaire municipale, M. Blum, Huissier, l'agent de proximité, M. le secrétaire du conseil, Mme et M. les scrutateurs.

1. APPEL

M. le Président, B. Grand, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

M. le Président, B. Grand, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Il demande à M. H. Castioni de prendre place en tant que scrutateur suppléant.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président, B. Grand, propose des modifications à l'ordre du jour.

Il propose de modifier le point 11 « Motion, interpellation, postulat » en point 14 ainsi que le point 12 « Questions et propositions individuelles » en point 15. Il rajoute les points 11 « Nomination de la commission à la CIEHL », 12 « Nomination au Conseil intercommunal du SIGE » et 13 « nomination à la commission de gestion du Fonds Culturel Riviera ».

Il demande s'il y a d'autres propositions de modifications à apporter.

Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est accepté, tel que modifié, à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL

M. le Président, B. Grand, propose M. Pablo Voisard en tant que conseiller communal.

Il demande à M. Pablo Voisard de se lever et récite l'article 5 du Conseil communal.

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

M. Voisard lève la main et promet.

L'assemblée applaudit.

M. le Président, B. Grand, le remercie pour son engagement.

4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2024

M. le Président, B. Grand, remercie l'auteur et ouvre la discussion.

Aucune remarque.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MAI 2024

M. le Président, B. Grand, remercie l'auteur et ouvre la discussion.

M. S. Thélin dit qu'en bas de la page 6, concernant l'intervention de M. P.-Y. Sauvageat, il est mentionné la mise en place du chantier à l'avenue des Falquières alors que le préavis concernait la mise en place du chantier des Evuez.

M. P.-Y. Sauvageat indique que sa question concernait l'absence d'installation de chantier à l'avenue des Falquières.

Mme C. Gademann indique, en page 6, pour son intervention, 5 recours sont à noter et non 50.

Le procès-verbal, tel que modifié, est accepté à l'unanimité, dont une abstention.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Décès de M. Marco Strebel

M. le Président, B. Grand, informe du décès de M. Marco Strebel et fait un discours.

« M. Strebel est arrivé tardivement dans notre commune de Veytaux. Il s'est cependant très vite intégré, en partie grâce à son implication dans la vie locale.

M. Strebel avait un côté altruiste qui le poussait à aller au contact des autres. Tout le monde le connaissait dans le village. M. Strebel était une personne tournée vers le service, nous le constatons au travers de ses différents engagements au sein du conseil communal. M. Strebel faisait partie de pas moins de 4 commissions permanentes.

Nos meilleures pensées et notre profonde sympathie vont bien sûr à sa famille et ses proches. En guise de modeste hommage mais aussi en guise de reconnaissance pour tout ce que M. Strebel a accompli, j'invite les membres de l'assemblée à se lever pour se recueillir en respectant un moment de silence. »

Il indique que Mme Philia Hery remplacera le poste vacant au conseil communal dès la prochaine rentrée.

M. J.-M. Emery demande si la Municipalité a émis une communication.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'ils le feront dès que possible, après que la famille ait fait leur publication.

M. le Président, B. Grand, indique qu'une procédure au niveau de la commune a été mise en place depuis le décès de M. Grandchamp.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que la famille ne souhaitait pas que cela soit publié avant l'avis de la famille.

b) L'agglomération Rive-Lac

M. le Président, B. Grand, a une communication sur l'agglomération Rive-Lac qui est une procédure de consultation publique sur la stratégie régionale pour la gestion des zones d'activité, dont 18 communes sont concernées. Il indique qu'un mail a été envoyé aux conseillers communaux. Des ateliers ont été mis en place et certains conseillers sont invités à y participer afin de travailler sur le sujet. Il indique que la séance a lieu le 28 août 2024 et aura lieu en même temps que la séance sur la fusion de Montreux-Veytaux. Il indique que les personnes intéressées pour cette séance peuvent répondre à son mail.

Il indique qu'une présentation publique aura lieu à la salle des remparts à la Tour-de-Peilz, le mercredi 18 septembre 2024. Deux conseillères d'état seront présentes.

M. L. Sherif indique que, pour la séance du 18 septembre 2024, le début de la publication et la consultation publique commencera à cette date. Il indique que l'heure est encore à définir.

c) Conseil communal du 4 novembre 2024

M. le Président, B. Grand, indique qu'une présentation du plan directeur intercommunal et du projet d'agglomération 5^{ème} génération aura lieu lors de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2024.

M. L. Sherif indique que, pour la séance du 4 novembre 2024, il y aura des représentants du bureau et de l'agglo qui viendront présenter tous les travaux qui ont été faits sur le projet d'agglomération 5^{ème} génération ainsi que sur le plan directeur intercommunal.

d) Commission préavis relatif à la révision partielle des statuts de l'ASR

M. le Président, B. Grand, indique qu'il y a eu une séance sur le préavis relatif à la révision partielle des statuts de l'ASR. Il informe que la commission a été élue par le bureau et est composée de M. G. Augnet, M. A. Koschevnikov et M. S. Teklits.

e) Nouveaux habitants de Veytaux

M. le Président, B. Grand, informe que, le 3 juin 2024, les nouveaux habitants de Veytaux ont été accueillis par la Municipalité.

Mme Viviane Schweizer-Ronnerström demande le nombre de nouveaux habitants que Veytaux a accueilli.

Mme la Syndique, C. Chevalley, répond que 35 personnes se sont présentées.

f) Votations fédérales du 9 juin 2024

M. le Président, B. Grand, indique les résultats des votations.

1^{er} objet : « *initiative d'allégement des primes* »

M. le Président, B. Grand, informe qu'il y a eu 251 bulletins rentrés dont 249 valables. Cet objet a été accepté au niveau communal avec 144 « oui » contre 105 « non ». La participation était de 48.27 %. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal mais refusée au niveau fédéral.

2^{ème} objet : « *Initiative pour un frein aux coûts* »

M. le Président, B. Grand, informe qu'il y a eu 251 bulletins rentrés dont 245 valables. Cet objet a été refusé au niveau communal avec 178 « non » contre 67 « oui ». La participation était de 48.27 %. Cette votation a également été refusée au niveau cantonal et fédéral.

3^{ème} objet : « *Initiative Pour la liberté et l'intégrité physique* »

M. le Président, B. Grand, informe qu'il y a eu 251 bulletins rentrés dont 244 valables. Cet objet a été refusé au niveau communal avec 180 « non » contre 64 « oui ». La participation était de 48.27 %. Cette votation a également été refusée au niveau cantonal et fédéral.

4^{ème} objet : « *Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité* »

M. le Président, B. Grand, informe qu'il y a eu 251 bulletins rentrés dont 241 valables. Cet objet a été accepté au niveau communal avec 172 « oui » contre 69 « non ». La participation était de 48.27 %. Cette votation a également été acceptée au niveau cantonal et fédéral.

g) Convention de fusion

M. le Président, B. Grand, rappelle qu'une séance sur la convention de fusion aura lieu le 28 août 2024.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique qu'il y a une communication de la part de M. Andler.

M. Ph. Andler informe que, concernant l'avenue des Falquières, il a demandé à refaire le raccordement des bornes hydrantes et cela coûtera environ CHF 19'000.00.

Mme V. Passera demande si la fibre optique a été installée sur l'avenue des Falquières. Elle indique que, si ce n'est pas le cas, il faudrait profiter de ces ouvertures pour installer la fibre en même temps.

M. Ph. Andler indique que Swisscom a été sollicité à deux reprises, mais ils ont refusé. Il indique que la Municipalité les a recontactés, concernant ces travaux sur l'avenue des Falquières, et ils ont installé des tubes pour pouvoir accueillir la fibre.

M. S. Thélin indique, concernant les fouilles, qu'il y avait une conduite en ciment et demande si elle devrait être changée dans les prochaines années.

M. Ph. Andler indique que, en fouillant, ils ont vu des fuites et qu'ils ont prévu de les chemiser.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Relatif au rapport de gestion communal 2023 (préavis n°07/2024)

M. le Président, B. Grand, indique que les préavis n°07/2024 et 08/2024 seront traités ensemble.

b) Relatif aux comptes communaux 2023 (préavis n°08/2024)

M. le Président, B. Grand, demande au rapporteur, M. S. Thélin, de lire le rapport.

M. S. Thélin lit les conclusions.

M. le Président, B. Grand, remercie le rapporteur.

M. A. Rey Lescure informe que des règles régissent la comptabilité des communes. Il indique qu'un investissement a trois solutions possibles. La première est l'amortissement par le compte courant, ce qui n'est pas possible pour les communes. La deuxième, à partir du moment où il n'y a aucun fond de réserve, l'amortissement doit être chargé au bilan. Il indique

que cela ne serait pas le cas si des fonds de réserve sont créés, car les montants seront indiqués dans les comptes d'amortissement au lieu d'être indiqués dans le bilan général de la commune. Il indique que les seuls fonds de réserve qui sont exclusivement dévolus à ces tâches, sont les fonds affectés aux déchets et à l'épuration. Il précise que tout ce qui est affecté à l'épuration et aux déchets ne peuvent être utilisés que pour ces tâches. Toutefois, pour tous les autres fonds de réserve qui sont constitués, ils peuvent être utilisés pour tout. Il précise que ces fonds de réserve ne peuvent être utilisés que par le Conseil communal, qui devra donner leur accord à la Municipalité. Il indique que les avantages pour le Conseil communal est qu'il a ces réserves à disposition et qu'il peut les utiliser comme il le souhaite.

M. L. Sherif indique que si les CHF 350'000.00 sont mis dans le ménage communal, ils pourraient être utilisés pour n'importe quelle dépense du ménage communal.

M. S. Thélin demande pourquoi la Municipalité n'a pas profité, les années précédentes, de mettre en réserve l'argent des précédents excédents de revenu qu'a eu la commune. Il indique que la proposition de l'amendement sert à ouvrir le débat.

M. A. Rey Lescure indique que, s'ils n'ont jamais fait de réserves, c'est parce qu'ils n'ont jamais eu un résultat aussi important. Il indique que le fond de réserve créé peut être utilisé pour d'autres projets.

M. Ph. Andler réagit, sur la dernière phrase de l'amendement « ... qu'une attribution au fond de réserve « bâtiments communaux » soit prévue dans le budget 2025 », et indique qu'on ne peut pas prévoir de réserve.

M. S. Thélin répond qu'il comprend car il n'est pas possible de savoir comment une année peu se finir.

M. G. Taroni trouve qu'il y a trop de fonds de réserves. Il demande à quoi cela servirait de mettre des titres si le Conseil communal peut décider d'utiliser les fonds de réserve pour ce qu'il veut.

M. F. Michel demande, concernant les VMCV, si Veytaux paie 30 fois plus que la commune de La Tour-de-Peilz. Il indique que l'année 2030 est mentionnée et demande ce que cela signifie. Il demande à la Municipalité

M. A. Rey Lescure indique qu'il y a une vision « VMCV » qui a été définie pour 2030. Les clés de répartitions devraient être changées.

Mme la Syndique, C. Chevalley, indique que les VMCV ne souhaitent rien envisager avant 2030. Elle indique que plusieurs communes ont demandé que la révision des clés de répartition se fasse plus rapidement.

M. F. Michel dit qu'il faudrait prendre une décision. Il indique que la Municipalité devrait faire comme la commune de Blonay et arrêter de payer ces factures, afin de créer rapidement une réunion avec tous les partis concernés.

M. A. Rey Lescure indique que la clé de répartition a été acceptée à un moment donné par toutes les Municipalités concernées. Cette clé de répartition a été définie par le canton comme étant 1/3 habitant et 2/3 kilométrage. Cette clé de répartition ne peut être dénoncée que pour une date précise.

M. P. Ruch indique que Veytaux est malheureusement pénalisé car elle ne peut pas bénéficier de subventions pour d'autres lignes, contrairement à d'autres communes.

M. A. Rey Lescure indique que les négociations ne fonctionneront pas tant que certaines communes ne se présentent pas aux séances.

M. L. Sherif indique que, suite à leurs nombreux courriers et relances, il y a eu la CRTP (commission régionale des transports publics) à la fin de l'année passée, suite à la demande de la commune de Veytaux. Il indique qu'il a été convenu, après de longs échanges, que le SAI serait en charge de faire des études de nouvelles clés de répartition, avec les VMCV, durant l'année 2024. D'ici fin 2024, différentes clés de répartitions seront proposées.

M. J.-M. Emery apprécie le travail de la Municipalité.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation de l'amendement.

M. Teklits demande s'il ne serait pas plus simple de retirer l'amendement.

M. S. Thélin indique qu'il est possible de le garder et qu'il soit voté par le Conseil.

M. le Président, B. Grand, procède au vote de l'amendement.

L'amendement est refusé à l'unanimité dont 5 abstentions.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation du préavis n°07/2024.

Le préavis est accepté à l'unanimité dont 4 abstentions.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation du préavis n°08/2024.

Le préavis est accepté à l'unanimité dont 4 abstentions.

M. A. Rey Lescure lit un discours.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'accepter à la fois les comptes communaux 2023 et la gestion communale.

C'est donc en tant que responsable du dicastère des finances que je vous en remercie.

Je vais vous la jouer à la vaudoise : je suis déçu en bien.

Je commencerai par le côté positif de l'expression : en bien

Votre décision suit 2 années de refus de notre gestion, pour des raisons qui me sont encore bien obscures, manque de transparence, manque de communication, annonce d'un dépassement attendu je cite « largement supérieur au million de francs » sur la construction du bâtiment multigénérationnel, etc.... Nous sommes donc surpris « en bien » de votre revirement cette année alors que nous n'avons, j'ose le dire, rien changé à notre mode de gestion qui, je vous le rappelle, porte ses fruits avec des chiffres dans le noir depuis 4 années consécutives, grâce à une gestion serrée. A un tel point d'ailleurs que, en totale adéquation avec votre commission de gestion qui l'a évoqué dans ses questions, votre municipalité est en train de réfléchir à une 2ème baisse d'impôts en l'espace de 2 ans et nous viendrons en septembre, lors du préavis d'imposition, avec une proposition de diminution de 2 ou 3 points.

« En bien » aussi, heureusement surpris par la qualité du rapport proposé cette année par votre commission de gestion. Très peu d'erreurs contrairement à celui des quelques années précédentes.

Et malgré cela, je reste déçu.

Déçu par l'ambiance délétère qui règne dans nos assemblées, déçu par les allégations sans fondement permettant d'orienter certains votes de votre conseil, déçu par les décisions partisans prises pour tenter de démontrer la non-viabilité de notre commune et ce au dépend du bien-être de notre population qu'il y ait fusion ou non. J'en veux pour preuve le préavis sur le réaménagement de la place de jeu refusé lors de votre dernière séance. Pas de balançoire, toilettes à 3 minutes à pied, manque de place de pique-nique, manque de capacité financière de la commune, ...

Mais avez-vous pensé une seule seconde aux parents qui rêvaient d'une place de jeu dans l'air du temps, moderne, pratique, adaptée à toute la famille et dans un coin de laquelle il y a toujours moyen de se poser pour pique-niquer ? comme au bon vieux temps de la balançoire !

Quant à son coût, je sais que d'aucuns d'entre-vous se sont, entre-temps, renseignés avec confirmation de la cohérence du montant avancé. Que la commune peut largement s'offrir...

Trop tardivement. Dommage pour nos enfants... Dommage pour leurs parents.

Alors déçu, oui, je le suis et je le reste. Même si ce soir, c'est aussi « en bien » puisque je vous remercie une nouvelle fois de cette dernière reconnaissance du travail effectué par votre municipalité. »

c) Relatif aux comptes et à la gestion 2023 de la CIEHL (préavis n°09/2024)

M. le Président, B. Grand, demande à la rapportrice, Mme Martino de lire le rapport.

Mme Martino lit les conclusions du rapport.

M. le Président, B. Grand, remercie la rapportrice et ouvre la discussion.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité dont une abstention.

d) Relatif aux comptes 2023 du FCR (préavis n°10/2024)

M. le Président, B. Grand, demande à la rapportrice, Mme V. Passera, de lire les conclusions du rapport.

Mme V. Passera précise qu'un résumé de la discussion a été demandé par une commissaire qui souhaitait avoir des comptes plus lisibles.

Elle lit les conclusions du rapport.

M. le Président, B. Grand, remercie la rapportrice et ouvre la discussion.

M. le Président, B. Grand, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité dont une abstention.

9. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Présidence et deux vice-présidents

M. le Président, B. Grand, demande si quelqu'un est intéressé par le poste de Président.

M. H. Castioni propose M. Béat Grand pour le poste de Président. Il trouve que M. Grand a fait du bon travail pour cette année écoulée.

M. Béat Grand est élu en tant que Président par acclamation.

M. le Président, B. Grand, propose M. Hervé Castioni en tant que 1^{ème} Vice-Président.

M. S. Thélin présente M. Hervé Castioni et indique qu'il est dans sa première législature. Il indique qu'il fait partie des pompiers et qu'il a des enfants dont un qui prendra naissance prochainement.

M. le Président, B. Grand, le remercie et le félicite pour l'heureux événement qui l'attend.

M. H. Castioni est élu en tant que 1^{er} Vice-Président par acclamation.

M. le Président, B. Grand, demande qui souhaiterait être élu en tant que 2^{ème} Vice-Président.

Personne ne se manifeste.

Il indique que le deuxième vice-président sera élu au prochain conseil.

b) Deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants

M. le Président, B. Grand, indique que Mme Marina Blagojevic et M. Alexandre Koschevnikov se représentent pour les postes de scrutateurs.

Mme Marina Blagojevic et M. Alexandre Koschevnikov sont élus en tant que scrutateurs par acclamation.

Il demande si MM Cédric Imsand et Hervé Castioni souhaitent continuer en tant que scrutateurs suppléants.

Ils acceptent.

MM Cédric Imsand et Hervé Castioni sont élus en tant que scrutateurs suppléants par acclamation.

10. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE FINANCES (7 MEMBRES)

M. le Président, B. Grand, indique que M. Marco Strebél doit être remplacé et qu'aucun autre membre ne s'est démis de cette commission. Il demande si quelqu'un serait intéressé.

M. C. Imsand se propose.

L'élection des membres de la commission est procédée par bulletin secret.

Les membres proposés sont : Mme S.-G. Dinklage, M. S. Thélin, M. G. Gatto, M. S. Teklits, M. P. Ruch, Mme F. Jordan, M. C. Imsand

Les membres élus sont :

Mme Stefania-Gabriela Dinklage 19 voix

M. Stéphane Thélin 24 voix

M. Gérald Gatto 24 voix

M. Stephan Teklits 21 voix

M. Pascal Ruch 23 voix

Mme Francine Jordan 22 voix

M. Cédric Imsand 23 voix

11. NOMINATION DE LA COMMISSION A LA CIEHL

Mme N. Martino indique qu'il n'y a jamais eu de nouveau projet à soutenir et qu'il y a deux commissions par année.

M. le Président, B. Grand, demande si quelqu'un serait intéressé à joindre la commission.

Mme C. Gademann se propose.

Mme Caroline Gademann est élue par acclamation.

12. NOMINATION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIGE

Mme S. Thélin présente indique que les séances se font le jeudi avec toutes les communes du district.

M. le Président, B. Grand, demande si quelqu'un serait intéressé.

M. G. Gatto se propose.

M. Gérald Gatto est élu par acclamation.

M. le Président, B. Grand, rappelle que M. J.-L. Puenzieux est suppléant.

13. NOMINATION A LA COMMISSION DE GESTION DU FONDS CULTUREL RIVIERA

Mme V. Passera informe que le but de la commission est de soutenir des institutions culturelles avec des institutions fixes.

M. le Président, B. Grand, demande si quelqu'un serait intéressé à être membre suppléant à cette commission.

Mme F. Jordan se propose.

Mme Francine Jordan est élue par acclamation.

14. MOTION, INTERPELLATION, POSTULAT

- a) **Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. J.-F. Emery le 6 mai 2024, relative à la « Fusion Montreux-Veytaux : votation du 22 septembre Position et informations de la Municipalité durant la campagne »**

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

M. J.-M. Emery remercie la Municipalité pour sa réponse.

- b) **Réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée par M. J.-F. Pétignat le 6 mai 2024, relative à la réactivation de l'éclairage public dans le village durant la nuit**

M. le Président, B. Grand, ouvre la discussion.

M. G. Taroni indique que la réponse de la Municipalité ne lui convient et lit sa réponse à la Municipalité.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La réponse de la Municipalité à l'interpellation mentionnée ne nous convient pas. En effet, celle-ci est plus une justification du décret de la Municipalité qu'une démonstration de l'utilité de l'obscurcissement de la zone du village.

Question 1 : celle-ci est sans réponse réelle, si ce n'est un fatras d'explications affectées par les partis verts et qui ne sont appuyés par aucune démonstration relative aux problèmes d'alimentation de pays en énergie.

Question 2 : là également, on est conscient des problèmes liés aux énergies fossiles. S'agissant des LED, il faut se souvenir, pour la petite histoire, que ceux-ci produisent une lumière froide et que les insectes ne finissent pas comme le fils d'Icare... Il est admis que toute énergie a des effets négatifs. Mais si la Municipalité voulait suivre ses préceptes, elle devrait obscurcir toute la commune et pas seulement les zones où vivent les villageois et les clients de l'hôtel Masson.

Question 3 : certes, l'avenir des futures générations a toute son importance, mais ce n'est pas une raison d'ignorer la sécurité des générations contemporaines, sans même parler de leur bien-être. Contrairement aux affirmations gratuites de la Municipalité, nous ne vivons pas dans une localité sûre. Pour preuve, deux voitures pillées devant l'hôtel Masson durant la nuit

du 10 au 11 juin et deux effractions d'entrées de bâtiment et un vol dans une voiture, le tout à la rue Bonivard. Sans lumière, pas de caméras de surveillance...

En conclusion : l'extinction de l'éclairage public du village, contrairement à ce que prétend la Municipalité, n'est pas bénéfique pour tous. Il est navrant que celle-ci ne tienne pas compte des craintes et de la sécurité auxquelles la population a droit. On ne peut pas faire tout et n'importe quoi.

NON, nous voulons que notre village soit éclairé !! »

Mme A. Ramser fournit également une réponse.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux,

La réponse de la Municipalité au sujet de l'interpellation de Monsieur Petignat a retenu toute mon attention et je souhaite ajouter quelques informations.

En effet, lors de l'assermentation au début de cette législature, nous avons tous prêté serment et juré de toujours agir pour le bien des veytausiennes et veytausiens (et accessoirement de ses insectes) ; dans la gestion de l'éclairage, je ne pense pas que ce soit le cas.

Le point de vue de la réponse n'aborde qu'un aspect de la situation. En effet, toute la population n'est pas soumise à un couvre-feu entre minuit et 5h00 du matin. Certains doivent partir ou rentrer de leur travail, certains doivent prêter assistance à un proche, d'autres devront peut-être accompagner quelqu'un en urgence à l'hôpital, il se peut même que quelqu'un souhaite rentrer plus tard que minuit parce qu'il a passé une bonne soirée ou alors que quelqu'un doive impérativement sortir son animal...

Les habitants qui n'utilisent pas de véhicules ont un impact très faible sur l'environnement toutefois, ils se retrouvent pénalisés lorsqu'ils traversent Veytaux dans une totale obscurité, sur des trottoirs qui n'existent pas et sur lesquels les marquages jaunes sont manquants. (ça au moins dans la nuit noire ça ne se voit pas !!)

Nous avons quasiment tous conscience des enjeux climatiques et des économies d'énergie à faire. Au vu de ces enjeux, il serait me semble-t-il de développer une vision d'avenir à moyen et long terme.

Est-ce qu'un éclairage public tel que celui de Veytaux est judicieux ?

Est-ce que le nombre de lampadaires et l'intensité de l'éclairage est adéquat entre 18h00 et minuit ?

Est-ce que l'on pourrait envisager des luminaires avec détecteurs qui seraient allumés selon les besoins ?

Est-ce que les lampadaires pourraient être installés ailleurs que devant des fenêtres d'appartements ?

Est-ce que l'énergie solaire serait un élément à envisager ?

De plus, a-t-on pour mission de sauver les insectes entre minuit et 5h00 alors que notre commune est entourée d'une surface considérable de forêt ?

Quant à la suggestion d'apprivoiser le noir de la nuit cela me paraît un peu moralisateur.

Ne serait-il pas plus adapté et équitable d'offrir un village accueillant et un peu éclairé aux noctambules ?

La lampe de poche de mon téléphone n'éclaire en rien la rue et je n'ai pas peur de ne pas voir mes pieds, mais je serai très reconnaissante de savoir qu'il y a un faible éclairage pendant toute la nuit.

Dans deux semaines commencent un festival fréquenté par plus de 200'000 visiteurs, il me paraît urgent et nécessaire de revenir sur cette décision prise pour se donner bonne conscience (c'est l'argument qui avait été évoqué par la Municipalité). »

M. G. Taroni indique qu'il est surprenant de voir les communes voisines éclairer les voisinages et de voir le contraire sur Veytaux.

Mme V. Passera demande s'il serait possible d'allumer une lumière sur trois ou quatre.

M. Ph. Andler indique qu'il ne serait pas possible d'allumer une lumière sur 4. Il précise que cela demande beaucoup d'investissement. Il trouve que cela ne change rien d'avoir l'éclairage éteint et que le vandalisme peut survenir également en journée.

M. J.-M. Emery demande quelle puissance a été installée sur le bâtiment multigénérationnel, le nombre de panneaux ainsi que le type de panneaux.

M. L. Sherif informe qu'il va se renseigner.

M. S. Thélin indique qu'il est surpris de la réponse de M. Ph. Andler. Il a l'impression que M. Ph. Andler prend la décision pour tout le village. Il souhaite que ce soit la population qui décide si les lampadaires doivent être allumés ou éteints.

M. Ph. Andler indique que la Municipalité est un exécutif et qu'elle doit prendre des décisions pour aller de l'avant. Il indique que les personnes qui sont contre cette décisions devraient faire un référendum. Il précise qu'il n'est pour l'instant pas prévu de revenir sur cette décision et qu'il s'agit d'une question de temps afin que la population s'y habitue.

M. J.-M. Emery demande depuis combien de temps cela est en place.

M. Ph. Andler indique que cela fait 1 an et demi environ.

M. J.-M. Emery trouve dommage que la Municipalité ne se remette pas en question.

M. Ph. Andler indique que la Municipalité se remet en question et qu'ils sont satisfait de cette décision.

Mme V. Passera indique qu'il faudrait faire des compromis. Elle indique qu'elle a été jusqu'à Territet pour se promener avec son enfant car elle n'était pas sereine sur Veytaux qui a les lumières éteintes. Elle n'est pas contre de faire des économies, mais qu'il faudrait trouver un compromis.

M. Ph. Andler indique que la Municipalité en rediscutera.

15. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. J.-M. Emery rappelle que, le 28 août, il y aura la séance du débat public à la salle de gym de la commune, concernant la fusion Montreux-Veytaux. Il indique que tout le monde est convié, également la Municipalité. Il indique qu'il ne faut pas hésiter à mettre en avant certains sujets.

M. F. Michel souhaite connaître le responsable qui doit entretenir le mur qui relie l'avenue des Falquières et l'avenue de Chillon. Il indique que le mur est dans un mauvais état.

La Municipalité prend note et se renseignera.

M. S. Thélin demande, pour l'ascenseur, s'il y a un avis d'épure.

Il demande quand la bosse du trottoir sera enlevée.

Il demande également, pour les escaliers du port, si un tapis pourrait être installé car c'est glissant.

M. L. Sherif indique que, pour l'ascenseur, ils n'ont pas encore toutes les factures et qu'un préavis d'épure sera sûrement fourni pour la séance du mois d'octobre.

Concernant la bosse, il y a des travaux en cours sur le chemin de Scex et la bosse sera rabotée par la même occasion.

Concernant les escaliers du port, la Municipalité va voir pour régler ce problème.

M. J.-M. Emery indique que, le samedi 15 juin 2024, dans les quais, après les chantiers, le chemin était complètement inondé. Il demande ce que pourrait faire la Municipalité. Il indique qu'il y a quatre arbres plantés vers les quais et il demande s'ils pourraient gêner les piétons à l'avenir.

M. Ph. Andler indique que, pour les quais, la Municipalité a mandaté un architecte paysagiste pour refaire cette zone.

Concernant les arbres, il indique qu'ils sont provisoires.

M. I. Rinaldi demande, concernant les escaliers du port qui sont glissants, s'il souhaitait que ce soit un tapis. Il précise que les tapis ne sont pas la meilleure solution car il y a une prolifération de moules dans le lac, qui se bloquent sur ces tapis, ce qui peut être dangereux pour les passants.

Mme S. Thélin indique qu'elle est allée dans les toilettes handicapées de la salle du bâtiment multigénérationnel et que la place entre les WC et le lavabo est très étroite.

M. L. Sherif est d'accord avec Mme S. Thélin et indique que cela correspond aux normes PMR. Il indique que rien ne peut être fait.

Mme S. Thélin indique que les toilettes pourraient être tournées de l'autre côté.

M. J.-M. Emery confirme les dires de M. Sherif. Il précise que les lavabos doivent également servir à se lever.

M. O. Gasser indique que, suite à l'intervention de M. Rey Lescure sur les préavis 07 et 08 2024, il faudrait remercier le contribuable.

M. le Président, B. Grand, lit son discours.

« Me voilà arrivé au terme d'une année de présidence riche en découvertes. Elle avait débuté de manière fort peu aisante avec une extinction de voix lors de ma première séance. Je n'avais pas compris que cela était un avertissement d'une année mouvementée à venir. Une année dont le thème central devait être la fusion. Voilà qu'il partage la fiche avec le thème étapes de la vie.

Nous avons eu des naissances dans ce Conseil, une maman, un papa, un grand papa et, à contrario, nous avons aussi dû déplorer les décès de Fredo, Gilles et Marco, des veytausiens, voisins ou amis chers qui ont marqué nos esprits, chacun à leur manière, et qui s'en sont allés rejoindre notre cher John. Nous avons aussi eu le départ d'Antonio Di Perri Santo pour cause de déménagement.

Mais, par chance, nous avons eu trois suppléments, même une quatrième à venir, qui ont répondu présent et motivés à s'investir pour notre commune. Merci à Mme Jordan, M. Allais et M. Voisard.

L'autre thème, la convention de fusion, a été l'autre sujet récurrent. Interpellations, séances d'information publique, divers questions liées à la convention, lettres au Conseil, pressions, échanges avec M. Curchod, procédure de vote, séances d'organisation et vote en simultané avec Montreux. L'épopée fut riche et intense. Toute cela, sans oublier les dossiers courants.

Pendant cette année, un nombre de 17 préavis et 3 interpellations ont été déposées. Les commissions parfois composées de 5 ou 7 membres ont mobilisé les ressources du Conseil, sans compter la commission communale de recours en matière d'impôts qui a été, en quelque sorte, assaillie.

Je tiens donc à vous remercier, conseillères et conseillers, de votre disponibilité et d'avoir répondu présent pour siéger dans ces diverses commissions. Merci à vous d'avoir mis de l'énergie dans les débats et rendu cette salle de Conseil vivante.

Je tiens également à remercier Mme la Syndique et MM les municipaux, avec lesquels j'ai toujours pu avoir un dialogue ouvert et cordial.

Mes remerciements vont également à la secrétaire municipale et à l'équipe du greffe. J'ai eu d'excellents contacts et des échanges constructifs. L'équipe a été d'un grand soutien et elle fait un travail remarquable.

Je tiens également à remercier M. Blum, huissier depuis 49 ans, et M. Dany José Alves de Almeida, pour ses procès-verbaux et son soutien précieux pendant les votations.

Pour terminer, je m'adresse mes meilleurs vœux et j'espère que je saurai assumer cette fonction de président avec brio. »

Mme la Syndique, C. Chevalley, se joint aux remerciements de M. le Président et remercie surtout M. le Président pour cette année de présidence et de sa disponibilité en tant que Président pour la prochaine année politique. Elle souhaite à tout le monde un bel été et invite le Conseil à l'apéritif qui les attend à la fin de la séance.

M. le Président, B. Grand, clôt la séance à 21h56.

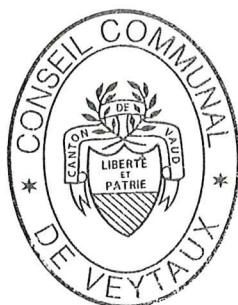
Prochaines séances du Conseil

9 septembre 2024,

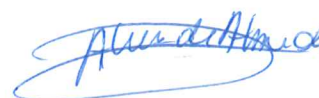
4 novembre 2024 et 9 décembre 2024

Le Président


B. Grand



Le Secrétaire



D.-J. Alves de Almeida

Fait à Veytaux, le 17 juin 2024